ROCE CAPITAL

ROCE Capital : Politique de traitement des réclamations

La présente politique de traitement des réclamations est établie conformément à l'Instruction AMF n°2012-07.

ROCE Capital souhaite apporter en permanence la meilleure qualité de service à ses clients.

En cas de réclamation, déclaration actant d'un mécontentement, le client peut prendre contact par courrier adressé au siège social de la société ou par téléphone :

ROCE Capital
A l'attention du RCCI
63 avenue des Champs-Elysées
75008 Paris
+33 1 55 27 27 80

ROCE Capital s'engage à accuser réception de toute demande de réclamation dans un délai de dix jours ouvrables maximum et à transmettre une réponse dans un délai de deux mois maximum à compter de la date de réception.

Le traitement des réclamations est gratuit, aucun frais ne sera exigé.

ROCE Capital tient au courant le client de l'avancée du traitement de sa déclaration. En cas de désaccord persistant, ROCE Capital ne disposant pas de service de médiation en interne, le client peut saisir gratuitement le médiateur de l'AMF :

Autorité des marchés financiers
Le Médiateur de l'AMF
17 place de la Bourse
75082 PARIS CEDEX 02

Les coordonnées du Médiateur ainsi que la charte de médiation et le formulaire de demande de médiation sont disponibles sur le site de l'AMF (http://www.amf-france.org).

Le présent document est mis à jour autant que de besoin et mise en ligne sur le site internet de la société.

ROCE Capital

Juillet 2021

ROCE Capital - 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris - Tél. : 01 55 27 27 90
Société par actions simplifiée au capital de 250 000 euros - N° d'agrément AMF : GP-20000008